

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°26/04**
Élection des Adjointes au Maire

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
DU 29 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le dimanche 29 du mois de mars à 10h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le lundi 23 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme DOLLFUS, M. GAUDEAU, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. VEYRAT, Mme NICOLAS, M. LEROY, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme POULET, M. ALLARD, Mme GARTENLAUB, M. KNAFO, Mme LAPORTE, M. MAGADOUX, Mme MARQUES CARLOS, Mme BENZARTI, M. CHEVERT, Mme TOUCHON, Mme FERRIER, M. SOUMARE, Mme PROVOST, M. FERRIER, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU
M. LE MEUR ayant donné procuration à Mme DOLLFUS



Mme POIVRE a été élue secrétaire de séance

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7-2, L2122-8 à L2122-10,

Vu la délibération n°26/03 du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant la constitution du bureau de vote pour l'élection du maire et des adjoints,

Considérant que le Maire, nouvellement élu, a rappelé au Conseil municipal que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que cette liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que le Maire, nouvellement élu, a invité le Conseil municipal à procéder au scrutin secret à l'élection des adjoints,

Considérant que le Maire, nouvellement élu, a donné lecture de l'unique liste présentée au suffrage du Conseil municipal, soit :

- Liste n° 1 : « Montgeron pour la vie ! »

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 26 mars 2026,

Le Conseil municipal,**PROCEDE Au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés à l'élection des adjoints au Maire.**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son enveloppe de vote fermée dans l'urne.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

- | | |
|---------------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 35 |
| - Nombre de bulletins nuls ou blancs : | 8 |
| - Suffrages exprimés : | 27 |
| - Majorité absolue : | 14 |

A obtenu :

- | | |
|-------------------------------------------|---------|
| - Liste n°1 : « Montgeron pour la vie ! » | 27 voix |
|-------------------------------------------|---------|

La liste n°1 « Montgeron pour la vie ! » ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé les adjoints au Maire suivants :

- Premier adjoint : Pierre-Valéry GAUDEAU
- Deuxième adjointe : Valérie DOLLFUS
- Troisième adjoint : Clément VEYRAT
- Quatrième adjointe : Sandrine GUERY
- Cinquième adjoint : Christian CORBIN
- Sixième adjointe : Graziella RIOU-HARCHAOUI
- Septième adjoint : Maurice KNAFO
- Huitième adjointe : Martine POULET
- Neuvième adjoint : Fabrice ALLARD

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de cinq jours à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME



Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

